



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Le projet consiste a la reconstruction de la piscine des Marquisates a Annecy (74).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'ANNECY

Raison sociale

Collectivite territoriale

N° SIRET

20006340200016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ARMAND

Prénom(s)

Antoine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a la reconstruction de la piscine des Marquisates a Annecy (74). L'ancienne piscine situee sur ce meme site a ete jugee insalubre par l'ARS,. Elle a ete ferme en septembre 2020 puis demolie en juin 2021. Le site est inoccupe depuis. Le projet est une reconstruction sur le meme site, en bordure de lac. Il prévoit 3 bassins dont un bassin exterieur et une plaine de jeux aqualudiques. Cet equipement est alimente par la boucle d'eau du lac, dont les modalites sont detaillees au 4.4. Il est prevu une ouverture en juin 2028.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte plusieurs ambitions : - Repondre au besoin d'equipements sportifs et de loisirs estivaux de la ville d'Annecy, - Integration paysagere forte, avec notamment un espace exterieur plante, valorisant la position littorale privilegiee pour cet equipement, - Integration environnementale forte avec un projet bas carbone, integrant notamment une boucle d'eau et des dispositifs de production d'energie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Des terrassements seront nécessaires sur le terrain du projet pour les fondations du nouveau bâtiment et le creusement des bassins ; - Aucune demolition n'est necessaire ; - La suppression d'arbres a ete limitee a sept car il s'agit d'arbre situes sur l'emprise du projet ou qui ont ete identifiees par les services de la Ville comme etant en mauvaise sante. La Ville souhaite profiter des travaux pour les retirer avant l'ouverture du site. - Le projet prevoit la replantation de 22 arbres dans l'espace exterieur. - La construction des batiments ne presente pas de specificites, mis a part la position en zone urbaine et a proximite du lac ; - Le projet necessite la modification de la boucle d'eau pour ajouter une prise d'eau destinee au remplissage des bassins ; - Le projet comprend egalement des aménagements extérieurs (aire aqualudique, espaces verts, terrains de beach-volley, ...). Caracteristiques particulaires : -Le projet prevoit un raccordement chaleur via la boucle d'eau soumise a autorisation au titre de la loi sur l'eau, deja obtenue dans le cadre de l'arrete DDT2019_1616 modifie par l'arrete 2021_0410. - L'alimentation en eau du projet est egalement prevue via cette boucle d'eau, qui devra faire l'objet d'un porter a connaissance porte par IDEX, proprietaire et gestionnaire de la boucle d'eau, pour ajouter cette fonction. Cette alimentation en eau se fera en doublon avec le reseau AEP de la ville. - Une declaration loi sur l'eau devra etre deposee dans le cadre de la construction de la piscine.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation la piscine sera ouverte toute l'annee. Sa capacite d'accueil sera de 300 personnes en hiver et de 1 400 personnes en ete avec l'ouverture de l'ensemble des bassins. Elle sera composee de 3 bassins dont un bassin estival uniquement, une pataugeoire et une plaine de jeux aqualudiques. Ces equipements aquatiques seront completes d'un solarium mineral et d'un solarium vegetal, ce dernier etant compose d'une aire de detente et d'une aire sportive (terrains de beach-volley, tables de ping-pong...). Des aires techniques sont egalement integrees au projet. Comme cite au 4.1, l'alimentation des bassins est prevue en eau et en chaleur a partir de la boucle d'eau du lac.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Boucle d'eau d>IDEX soumise a autorisation au titre de la loi sur l'eau, obtenue via l'arrete DDT2019_1616 modifie par l'arrete 2021_0410. Soumis a porter a connaissance IDEX pour l'alimentation en eau brute et declaration loi sur l'eau lie aux EP projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise parcellaire Emprise batie (y compris locaux techniques) Espaces extérieurs (agrement + accès) Capacité maximale (en été)	(16 331, m ²) (2 110, m ²) (12 649, m ²) (1400, baigneurs)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 29 Voie : Rue des Marquisats

Lieu-dit :

Localité : 29 Rue des Marquisats 74000 Annecy

Code postal : 74000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°7'56"E Lat. : 45°53'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilites Bioclimatiques (HBM) du Grand Annecy, entre en vigueur le 12 mars 2026. Le projet est situé en zone Ueq.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Annecy, en bord de lac, au pied du Semnoz
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Annecy
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures d'ANNECY sur la période 2024 - 2029 Projet pas concerne par la zone de bruit d'un aeroport Projet en bordure de la D1508 (categorie 3) donc situe dans le secteur affecte par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Site patrimonial remarquable d'Annecy
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Annecy approuve le 29/01/2009 Site concerne par risque sismique et risque inondations Zonages réglementaire bleu foncé : règlement A, D/F, J et L
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPR Annecy approuve le 29/01/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Une étude de pollution des sols DIAG a été réalisée par ECR Environnement et montre des teneurs en HAP élevées, potentiellement liées à l'utilisation de matériaux pollués pour le remblai du site lors des travaux de dépollution. Ces matériaux sont identifiés de manière ponctuelle et seront évacués vers une décharge adaptée (ISDI ou ISDND).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	En bordure de site inscrit (lac d'Annecy)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Distance de + de 5km de tous les sites Natura2000
D'un site classé ?	☒	☐	Canaux du Thiou et du Vasse situe a 200 m au nord Foret communale du vallon Sainte-Catherine a Annecy situe a 700 m au sud

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevement d'eau dans le lac d'Annecy au moyen de la boucle d'eau detaillee au 4.4. - boucle energetique en circuit ferme permettant la production de froid et de chaleur pour la piscine mais egalement des quartiers « Avant-scene - Tresums » (logements, hotels, EHPAD) et du Tenement Balleydier. - boucle hydraulique ouverte pour l'alimentation des bassins
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des materiaux ont ete apportees sur le site lors de la demolition de la piscine des Marquisats. Ces materiaux ont fait l'objet d'un diagnostic de pollution des sols et seront evacues vers des filieres adaptees (ISDI, ISDND). Il est prevu : - 18700 m3 vers une ISDI - 632 m3 vers une ISDND Ces volumes pourront etre reevalues si de nouvelles etudes de pollution sont realisees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La boucle d'eau qui sera utilisée a été dimensionnée et autorisée à partir du besoin de chaleur et d'eau de la piscine, elle est donc conforme à la capacité de cette ressource. Une alimentation de secours via le réseau AEP sera mise en place. L'assainissement a également été prévu pour ce type d'équipement puisqu'il s'agit d'un projet de reconstruction sur place d'un équipement qui a fonctionné jusqu'en 2021.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Site très anthropisé à l'état initial puisque friche récente liée à la démolition de la précédente piscine. Un diagnostic de la biodiversité a été réalisé et des mesures spécifiques sont détaillées pour le chantier et pour l'exploitation du projet. En exploitation il est prévu une requalification des espaces extérieurs qui favorisera la biodiversité sur le site, bien qu'il s'agisse d'un objectif secondaire du projet (espace vert d'agrément).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site très peu favorable à la biodiversité à l'état initial et éloigné des zones Natura2000. Aucune incidence directe ou indirecte sur les populations de ces sites Natura2000 n'est envisagée (cf étude Fox Consulting en annexe optionnelle 2)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est urbanisé à l'état initial puisqu'il s'agit de l'emplacement de l'ancienne piscine des Marquisats. Le projet ne constitue donc pas une consommation d'espace naturel, agricole, forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	PPRT Annecy située à 1.8 km du projet. Aucun zonage réglementaire lié au PPRT n'impacte le site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondations (cf PPR) Mouvement de terrain (cf PPR) Sismique (zone modérée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic qui sera genere par cet equipement sera important, notamment en periode estivale. La position du projet permet cependant de reduire ces nuisances et mettre en place plusieurs mesures pour favoriser les alternatives a la voiture individuelle : - Desserte importante en transports en commun ; - Desserte par la voie verte du bord du lac et capacite de stationnement
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'activite de la piscine sera potentiellement bruyante, notamment en periode estivale. Une etude acoustique est prevue afin de prendre en compte ces nuisances et de proposer des mesures de reduction
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruit lie a la D1508 : la position du batiment au sud du tenement jouera un role de mur anti-bruit pour limiter l'exposition des espaces extérieurs aux nuisances de cette voirie
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Activite nocturne limitee et concernant principalement le bassin extérieur ouvert en periode hivernale en fin de journee, pas d'eclairages impactant au-dela de l'emprise de l'equinement
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Boucle d'eau permettant d'eviter toute emission liee au chauffage thermique des eaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales : Retention des eaux pluviales a la parcelle avec surverse du projet au reseau pluvial de la ville et dans noue paysagere Eaux usees : Reseau d'assainissement de la ville d'Annecy
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux pluviales : Retention des eaux pluviales a la parcelle avec surverse du projet au reseau pluvial de la ville et dans noue paysagere Eaux usees : Reseau d'assainissement de la ville d'Annecy

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet d'eaux usées au réseau d'assainissement de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Evacuation de matériaux inertes nécessaire dans le cadre des terrassements et du creusement des bassins. Une étude de pollution des sols a été réalisée et a permis d'identifier une anomalie en HAP sur une partie des matériaux à évacuer. Un plan de gestion sera prévu afin de d'orienter les matériaux vers des filières de traitement adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Consultations ABF réalisées au cours de la conception pour concevoir un projet conforme aux exigences du SPR d'Annecy. Une analyse détaillée de l'insertion paysagère du projet est réalisée dans la notice environnementale et montre que celui-ci est conforme aux exigences du SPR.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Site historiquement dédié à une piscine, pas d'utilisation du site depuis la démolition de l'ancienne infrastructure.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Declaration Loi sur l'Eau : la gestion des eaux pluviales sera conforme a la legislation en vigueur et n'entrainera pas d'incidences qualitatives ou quantitatives sur les masses d'eau surfaciques. L'ajout d'une alimentation en eau via la boucle d'eau du lac devra faire l'objet d'un porter a connaissance de l'etat, detaille au 4.4. Aucune incidence sur le milieu n'est prevue en raison du fonctionnement du reseau de chaleur en boucle fermee, qui permet de restituer au lac les volumes d'eau preleves, avec une temperature peu modifiee. Les prelevements permettant l'alimentation en eau de la piscine representent des quantites d'eau negligeables egalement et celles-ci sont restituees au milieu apres epuration.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement : Choix du site Maintien d'arbres isolés et de boisements existants Réduction : Réalisation des travaux au cours de la période de moindre sensibilité de la faune Mise en défens des zones et éléments à enjeu écologique Défavorabilisation du mur en pierres avant démolition Précautions relatives au risque d'introduction d'EEE Propreté du chantier et maîtrise des nuisances et pollutions potentielles Eclairage raisonné en phase chantier et en phase exploitation Intégration paysagère des constructions Dispositifs anti-collision sur les surfaces vitrées des bâtiments Gestion des eaux pluviales en exploitation Suivi : Encadrement environnemental du chantier

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse produite montre que le choix du site de l'ancienne piscine pour la reconstruction de la nouvelle piscine permet de limiter fortement les incidences environnementales du projet, en matière d'incidences écologiques mais également liées à l'eau, aux nuisances, aux émissions de gaz à effet de serre... Plusieurs mesures sont cependant préconisées pour réduire davantage les incidences environnementales du projet et permettent une bonne maîtrise des incidences résiduelles. Par conséquent, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour permettre une meilleure maîtrise des incidences environnementales du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOUVARD

Prénom Thomas

Qualité du signataire Adjoint au Maire en charge de l'aboutissement des Grands Projets

À Annecy

Fait le 13-05-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)